

M. OLIER,

FONDATEUR DE SAINT-SULPICE.

La vingt-troisième session du concile de Trente fut tenue en juillet 1563, durant le pontificat de Pie IV. Dans cette session la doctrine catholique sur le sacrement de l'Ordre, dans tous ses degrés fut discutée au long, mais définie avec précision ; les opinions erronées des prétendus réformateurs fut condamnée et enfin par le 13^e chapitre du décret de *Réforme* la fondation de séminaires diocésains enjointe formellement.

Ce décret néanmoins, par suite du malheur des temps demeura, près d'un siècle, lettre morte à l'exception de ce que fit S. Charles Borromée et après lui S. Vincent de Paul. S. Charles avait pris une part active aux travaux du concile, et avec le zèle ardent qui le consumait travailla ensuite à mettre en pratique les décisions du concile dans son propre diocèse et partout ailleurs où s'étendait son influence.

Son exemple, pourtant, ne produisit point les effets qu'on avait droit d'attendre d'un homme de son rang et de sa haute sainteté. Aussi tard que la première moitié du XVIII^e siècle, les souverains pontifes Benoît XIII et Benoît XIV eurent à recommander avec instance même aux évêques d'Italie de prendre enfin des mesures efficaces pour remplir les vœux des Pères du concile.

Lorsque nous jetons les regards sur l'histoire de l'Église de France au temps de S. Vincent de Paul et de M. Olier, nous ne pouvons nous empêcher de regarder ces deux hommes illustres, comme les instruments destinés par Dieu à réduire en pratique l'important décret du saint concile de Trente sur l'établissement des séminaires. Ces deux grands serviteurs de Dieu étaient contemporains l'un de l'autre, mais M. Olier était de beaucoup le plus jeune, et regardait toujours S. Vincent de Paul comme son père et directeur spirituel.

S. Vincent fonda la "congrégation des Prêtres de la Mission," dont la fin principale est d'assurer d'abord leur propre sanctification,